

Le gouvernement vient une fois de plus frapper les agents publics en s'attaquant à leurs droits en cas de maladie. L'article 189 de la loi de finances pour 2025 modifie l'article L.822-3 du Code général de la fonction publique (CGFP) et instaure une diminution de la rémunération en congé de maladie ordinaire (CMO).

CE QUI CHANGE À COMPTER DU 1er MARS 2025 :

Journée de carence maintenue.

Pendant les trois premiers mois de **congé maladie ordinaire**, le traitement passe de 100 % à 90 %.

Les CMO accordés avant le 1er mars 2025 ne sont pas concernés.

de congé maladie ordinaire !

Les employeurs publics doivent pouvoir **délibérer en faveur des agents** plutôt que de subir ces nouvelles restrictions.

AMBROISE CROIZAT, REVIENS, ILS SONT DEVENUS FOUS !

Quelqu'un a des nouvelles d'Ambroise Croizat ? Sérieusement, on devrait peut-être organiser une séance de spiritisme, parce que **ce qu'ils sont en train de faire de la Sécurité sociale et des droits des travailleurs, il ne l'aurait jamais imaginé, même dans ses pires cauchemars !**

On l'imagine là-haut, regardant tout ça avec les autres grandes figures du progrès social : **Jaurès, en train de s'étouffer avec son café** : "Attends, attends... ils font payer les malades maintenant ?!"



Blum, la tête dans les mains : "J'avais pourtant expliqué qu'il fallait protéger les travailleurs..."

Croizat, furieux : "Je pars cinq minutes, et ils font n'importe quoi !"

Si ça continue, bientôt, on devra **souscrire un prêt pour avoir le droit de se faire opérer** ou organiser un **crowdfunding (dons) pour un arrêt-maladie !**

ET DEMAIN, JUSQU'OUÛ IRA-T-ON ?

Parce que soyons clairs, **malades ou pas, il faudra aller bosser !** Qu'on soit cassés, épuisés, en fauteuil roulant ou avec une canne, **on devra ramper jusqu'au boulot coûte que coûte !**

Une grippe ? Un Doliprane et au boulot !

Un dos bloqué ? Un corset et au

boulot !

Une jambe dans le plâtre ? Une trottinette et au boulot !

Une opération du cœur ? Allez, debout, feignants, vous êtes encore vivants !

Et tant pis si on **aggrave notre état de santé**, si on **développe de nouvelles pathologies**, si on **termine complètement usés, brisés, incapables de tenir jusqu'à une retraite déjà reportée à 64 ans !**

Jusqu'ouù nous feront-ils aller ? Jusqu'à l'épuisement total ? Jusqu'à la casse définitive des travailleurs ?

La CGT, dit **NON !** Assez de ces régressions sociales qui nous ramènent un siècle en arrière !

La CGT des territoriaux de Fleury interpelle le Maire et les élus sur leur position à ce sujet.

DES CONSÉQUENCES INACCEPTABLES !

- ▶ Baisse des revenus des agents malades : une double peine pour ceux qui subissent déjà la maladie !
- ▶ Charge de travail accrue pour les agents en poste : les absences non remplacées aggravent la souffrance au travail.
- ▶ Complexification du travail des services RH : gestion des rappels de traitement en cas de requalification en CLM/CLD/CITIS..., réédition des arrêtés...
- ▶ Absence totale de prise en compte de la prévention et des conditions de travail : pas de politique active pour limiter les arrêts de travail !

NOTRE COLLECTIVITÉ DOIT POUVOIR CHOISIR !

Nous exigeons que les collectivités aient la liberté de maintenir le plein traitement durant les trois premiers mois

FIER-E-S
D'ÊTRE
FONCTIONNAIRES
ET **AGENTS PUBLICS !**